

REGLEMENT DE LA COMPETITION

"SUMMER GOLF FRANCE"

Simple Stableford Brut et Net

1ère édition – Saison 2019

Épreuve N° CSN/1902/1389 approuvée par la FFGOLF au regard du statut amateur

Article 1 – Organisation du concours

Article 2 – Conditions de participation

Article 3 – Déroulement et modalités de compétition sportive

Article 4 – Dotation

Article 5 – Résultats de la compétition et information des compétiteurs

Article 6 – Responsabilité et sécurité

Article 7 – Fraude

Article 8 – Utilisation et protection des informations à caractère personnel

Article 9 – Cession des droits à l'image

Article 10 – Règlement

Article 11 – Modifications

Article 12 – Contestations

Article 13 – Droit applicable – Litiges

Article 1 – Organisation du concours

La Summer Golf France est un jeu sportif produit et animé par la société :

Mellier Web Golf

Société à responsabilité limitée au capital de 2.000 €

Siège social situé au 9 rue Sauternes 33185 Le Haillan

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le numéro

N° SIRET 823 680 707 RCS Bordeaux

La société Mellier Web Golf, producteur et promoteur de la Summer Golf France, organise du 1er mars au 12 octobre 2019 une compétition sportive de golf amateur intitulée Summer Golf France, qui se déroule en 2 phases : les compétitions de qualification dans l'un des golfs partenaires à l'événement et la Grande Finale réservée aux meilleures compétiteurs.

La Summer Golf France arrivera à son terme lors de la remise des prix de la Grande Finale le 12 Octobre 2019, pendant laquelle le joueur vainqueur recevra sa dotation.

Cette compétition s'adresse aux joueurs amateurs licenciés de la ffgolf avant le début de l'épreuve le 01/03/2019.

Pour participer à la compétition, le joueur doit s'inscrire sur le site internet <https://www.summer-golf-france.fr> et répondre aux conditions de participation définies par le présent règlement.

La liste des clubs de golf partenaires et sur lesquels la compétition peut avoir lieu est consultable sur le site internet <https://www.summer-golf-france.fr/carte-des-golfs.php>

Article 2 – Conditions de participation

La participation à la compétition vaut adhésion aux conditions d'utilisation et au règlement sportif et acceptation de leurs conditions.

2.1 – Conditions requises

Pour participer à la compétition sportive Summer Golf France, il faut :

- être une personne majeure
- être licencié(e) de la ffgolf
- avoir obtenu la délivrance d'un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition pour la saison couverte par la compétition et pouvoir en justifier à tout moment

- s'être inscrit(e) avant le 20 Septembre 2019 pour disputer au minimum une compétition "Summer Golf France" dans l'un des golfs partenaires à l'événement.

- s'être acquitté(e) des droits de jeu pour chaque compétition sur le site <https://www.summer-golf-france.fr>

- ne pas s'être désinscrit(e)

La compétition est réservée aux joueurs amateurs.

2.2 – Modalités d'inscription et droit de rétractation

Modalités d'inscription :

Le droit de jeu pour chaque compétition est destiné à couvrir la participation aux frais entraînés pour la gestion des participations à la compétition, le suivi de l'évolution du classement général, l'organisation de la Grande Finale, la promotion de la compétition et des compétiteurs qualifiés et finalistes, l'invitation des qualifiés à la Grande Finale (green fees, droits de jeu, hors transports et hébergements). Son paiement est forfaitaire, définitif et irrévocable après expiration du délai légal de rétractation, et indépendant de la date d'inscription en cours de compétition. Aucun prorata temporis ne sera appliqué. Les compétiteurs supportent en outre, les frais inhérents à la pratique du golf, droits d'accès au terrain, green-fees, équipements et tous frais nécessaires à la pratique du golf. Ils supportent les frais de déplacement et de logement pour participer à la Grande Finale en cas de qualification.

L'inscription se fait exclusivement sur le site <https://www.summer-golf-france.fr/inscription.php> . Les mineur(e)s de plus de 15 ans révolus au 01/03/2019 sont autorisé(e)s à jouer avec une autorisation parentale. Seront autorisées à participer aux compétitions, dans un golf partenaire donné, les compétiteurs inscrits respectant toutes les conditions d'inscription et ayant réglé leur droit de jeu. L'organisation se réserve le droit de limiter le nombre de compétiteurs.

Chaque compétiteur doit indiquer sa civilité, son nom, son prénom, son code postal, son numéro de licence, son adresse email et son numéro de téléphone.

Pour être inscrit à l'une des compétitions proposées par les golfs partenaires, le compétiteur devra acquitter son droit de jeu, en ayant préalablement acheté un pack de crédits sur le site Summer Golf France .

L'organisation de la compétition avertira le compétiteur par email des modalités de la Grande Finale dans le cas où celui-ci serait qualifié.

2.3 – Droit d'inscription et faculté de rétractation :

Conformément à la loi, le compétiteur dispose de la faculté de se rétracter et en conséquence de se désinscrire de la compétition dans le délai légal de 14 jours francs et récupérer les frais correspondant au droit de jeu.

Celui-ci restera irrévocablement acquis à l'organisateur de la compétition après expiration du délai légal de rétractation.

En conséquence, après l'expiration de ce délai, le(s) droit(s) de jeu ne pourra pas être remboursé, quand bien même le compétiteur renoncerait à participer à la compétition, ce pour quelque raison que ce soit. La faculté de rétractation ne pourra plus être exercée si le compétiteur a participé à un ou plusieurs compétitions.

Article 3 – Déroulement et modalités de compétition sportive

La compétition sportive Summer Golf France s'organise en deux phases : une première phase appelée qualification, une seconde phase appelée Grande Finale.

3.1 – Qualification

3.1.1 – Golf de qualification

La phase de qualification est composée de toutes les compétitions planifiées dans les golfs partenaires sur le site officiel de la Summer Golf France : <https://www.summer-golf-france.fr>

Aucun résultat se déroulant dans un autre golf ne pourra être pris en compte pour la qualification.

Après la confirmation de son inscription par le site, le compétiteur pourra accéder à son espace personnel avec toutes les informations nécessaires à son organisation et à son suivi. Le compétiteur pourra choisir les compétitions auxquelles il souhaite participer. Le compétiteur fera le choix sur son espace sécurisé du site www.summer-golf-france.fr parmi les dates imposées par les golfs partenaires. Le compétiteur recevra les modalités de départs directement via le golf partenaire quelques jours avant la compétition ou en consultant le site de la Fédération Française de Golf. Chaque joueur concourt dans une seule et même série. Cette série est définie selon l'index officiel du joueur lors de sa première compétition Summer Golf France 2019. Cette série reste la même durant toute la phase de qualification, soit jusqu'au 20/09/2019 inclus, quelque soit l'évolution de son index officiel.

Un(e) participant(e) peut annuler sa participation à une compétition jusqu'à 3 jours avant la date programmée. Si vous annulez votre participation dans ce délai qui vous est imparti, vos crédits seront re-crédités sur votre compte personnel. Une fois passé ce délai, vous êtes considéré comme participant. Si vous ne vous présentez pas le jour de la compétition vous perdez définitivement vos crédits engagés et vous serez compté comme joueur de la compétition.

Les index par série:

1ère série	Index de 4.4 et moins
2ème série	Index de 4.5 à 11.4

3ème série	Index de 11.5 à 18.4
4ème série	Index de 18.5 à 26.4
5ème série	Index de 26.5 à 35.9
6ème série	Index de 36 à 54

3.1.2 – Droits de jeu

Les compétiteurs conviendront avec le club partenaire de l'accès au parcours selon leur statut (membre ou non). Ce droit d'accès est distinct des droits de jeu à chaque compétition, achetés sur le site Summer Golf France.

Les tarifs "droits de jeu" sont les suivants :

2 crédits	10€
4 crédits	20€
6 crédits	28.50€, soit -5%
8 crédits	36.00€, soit -10%
10 crédits	42.50€, soit -15%
12 crédits	48.00€, soit -20%
14 crédits	52.50€, soit -25%

Les crédits non utilisés ne seront pas remboursés. Ils sont valables uniquement pour la phase de qualification, soit du 01/03/2019 au 20/09/2019. Les qualifiés pour la Grande Finale le 12/10/2019 à Bordeaux-Lac seront invités par le comité d'organisation.

Un code promotionnel wonderbox d'un montant de 15€ sera envoyé à chaque achat d'un pack "droit de jeu".

3.1.3 – Formule de jeu

La seule formule de jeu acceptée est le Simple Stableford. Les messieurs partent des repères jaunes et les dames des repères rouges.

Les cartes de score sont remises avant chaque compétition par le golf partenaire. Elles doivent être dûment remplies à la fin du parcours et signées par le marqueur et le compétiteur.

Pour toute réclamation, le compétiteur devra se référer au golf partenaire qui doit saisir ces cartes de score sur le logiciel fédéral RMS.

Seuls les résultats en Net sont comptabilisés pour le classement général du concours et sont disponibles sur le site Summer Golf France. Il y a deux classement distincts :

- Un classement "Qualification Grande Finale" comportant les 4 meilleures résultats en Net sur des compétitions 18 trous
- Un classement "Toutes compétitions confondues"

Si le golf est homologué FFGOLF, tous les résultats sont officiels et comptent pour l'évolution de l'index du joueur. Si le golf n'est pas homologué, notamment pour les golf en indoor, les résultats ne sont pas pris en compte pour l'évolution de l'index du joueur, mais seront pris en compte pour le classement général Summer Golf France 2019.

Exception : Pour les joueurs dont l'index est inférieur à 11.4, les compétitions sur 9 trous ne sont pas comptabilisées pour leur index, mais seront pris en compte pour le classement général Summer Golf France 2019.

3.1.4 – Compétiteurs qualifiés

Pour être qualifié pour la Grande Finale à Bordeaux-Lac le 12/10/2019, un compétiteur devra avoir fait un minimum de 4 compétitions sur 18 trous. S'il en fait plus de 4, seules les 4 meilleurs résultats en net seront comptabilisés.

Les 10 meilleur(e)s de chaque série qui remporteront le plus de points en net grâce à leurs 4 meilleurs résultats seront qualifiés pour la Grande Finale le samedi 12 Octobre 2019 sur le golf BlueGreen de Bordeaux Lac.

S'il y a une égalité du nombre de points entre des compétiteurs, le nombre total de compétitions jouées départagera ces compétiteurs. S'il y a encore égalité, le compétiteur ayant le plus petit index sera retenu.

Chaque compétiteur recevra par email les détails pratiques pour se rendre à la Grande Finale.

3.1.5 – Comité de l'épreuve

Pour chaque qualification, le comité de l'épreuve sera composé du Directeur du Golf ou de son représentant.

Le Comité peut disqualifier tout joueur qui aura donné une fausse information sur le formulaire d'inscription, ou qui n'aura pas respecté les règles de jeu.

3.2 – La Grande Finale

3.2.1 – Lieu de la compétition

La Grande Finale se déroulera au Golf Bluegreen de Bordeaux-Lac (33) sur le parcours de La Jalle le samedi 12 octobre 2019. Chaque compétiteur sera convoqué par email à un horaire de départ qui sera fixé avant le 1er Octobre 2019.

Seuls seront acceptés les compétiteurs se présentant au rendez-vous indiqué et qui auront participé à au moins 4 compétitions sur 18 trous pendant la phase de qualification.

A noter : Pour les joueurs ayant cumulé des points sur des compétitions sur un golf indoor ou tout autre golf pour lesquels l'index officiel n'aura pas évolué, un index virtuel sera mis en place pour recalculer leurs résultats en net dans l'ordre chronologique des compétitions effectuées.

3.2.2 – Droits de jeu et frais de participation

Aucun droit de jeu supplémentaire ne sera demandé aux compétiteurs qualifiés pour la Grande Finale. Le transport et les frais de séjour éventuels restent à la charge de chaque compétiteur.

3.2.3 – Déroulement et formule de jeu de la Grande Finale

Les compétiteurs qualifiés partiront en départ échelonné. La formule est le Stableford, classés selon le nombre de points en Brut et en Net. Les départs se feront des repères blancs ou jaunes pour les messieurs et bleus ou rouges pour les dames en fonction de leur index.

Article 4 – Dotation

La dotation prévue pour la phase de qualification et lors de la Grande Finale est disponible sur le site <https://www.summer-golf-france.fr/dotation.php>

4.1 – Dotation et classement “Toutes compétitions confondues”

Le classement sera hors qualifié(e)s à la Grande Finale.

Au 20 Septembre 2019 inclus toutes les compétitions seront terminées. Une fois les derniers résultats enregistrés seront récompensés les meilleurs joueurs/joueuses du classement et par série, ayant totalisé le plus de points sur toutes les compétitions confondues. Voir la dotation sur le site <https://www.summer-golf-france.fr/dotation.php>.

Le meilleur de chaque série, hors qualifiés à la Grande Finale, gagne un week-end golfique (1 ou 2 nuitées pour deux personnes comprenant le petit déjeuner ou la demi-pension, les greens fees, hors transports).

Les suivants seront également récompensés par nos différents partenaires.

La dotation générale évoluera au fil des semaines et elle est susceptible d'être modifiée par les organisateurs de la compétition.

4.2 – Dotation Grande Finale le 12/10/2019

La dotation lors de la Grande Finale est disponible sur le site <https://www.summer-golf-france.fr/dotation.php>

Les 3 meilleur(e)s (dames et messieurs confondus) en Net et/ou en Brut gagnent un week-end golfique. (1 ou 2 nuitées pour deux personnes comprenant le petit déjeuner ou la demi-pension, les greens fees, hors transports.)

Un tirage au sort aura lieu lors de la remise des prix de la Grande Finale le 12 octobre parmi tous les joueurs de la Grande Finale Summer Golf France 2019. Si les joueurs ne peuvent pas être là, leur prix sera remis au tirage au sort.

Un challenge "Trou par trou" est mis en place : voir la dotation.

Trois challenges "Trou en un" sont mis en place pour remporter un voyage "golfique" pour deux personnes d'une valeur maximale de 5000€ tout compris.

Si plusieurs joueurs réalisent la performance demandée lors d'une même épreuve. L'organisateur de l'épreuve départagera les joueurs ayant réalisés la performance, sur un concours d'approche sur un trou au choix de l'organisateur, et celui qui réaliserait la meilleure approche serait l'unique joueur qui remporterait le prix désigné pour la réalisation de la performance dite « trou en un »

La dotation générale comme le challenge trou par trou, trou en un, évoluera au fil des semaines, ainsi que les lots tirés au sort qui sont susceptibles d'être modifiés par les organisateurs de la compétition.

Article 5 – Résultats de la compétition et information des compétiteurs

En acceptant de participer à la Summer Golf France, les compétiteurs acceptent que leurs résultats soient publiés sur le site officiel de la compétition et par les médias partenaires de la compétition.

Les compétiteurs participant autorisent gracieusement l'organisation à filmer ou photographier, utiliser et reproduire gracieusement, pour les besoins de la promotion de la Summer Golf France, leur image prise lors de ces deux phases de compétition.

Les compétiteurs qualifiés à jouer la Grande Finale seront avisés personnellement par courrier électronique à l'adresse indiquée lors de leur inscription, les informant des modalités pour concourir à la phase 2 de la compétition.

Dans le cas où le compétiteur changerait d'adresse électronique pendant la période de déroulement de la compétition, il lui appartient d'indiquer sa nouvelle adresse à l'organisation de la compétition à l'adresse suivante : contact@summer-golf-france.fr

Article 6 – Responsabilité et sécurité

Le compétiteur déclare connaître les risques inhérents à tout sport et à toute pratique intense de sport, notamment en compétition, et avoir obtenu un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf avant son inscription à la Summer Golf France. Le jour de sa première compétition, le compétiteur déclare sur l'honneur être majeur ou avoir une autorisation parentale pour les - de 15 ans.

Article 7 – Fraude

Les informations transmises par le compétiteur devront être valides et exactes, à défaut de quoi il sera exclu et disqualifié de la Summer Golf France. La disqualification d'un compétiteur entraînera l'annulation de tous ses résultats, sans aucun remboursement.

Article 8 – Utilisation et protection des informations à caractère personnel

Les informations à caractère personnel concernant le compétiteur sont recueillies dans le cadre de la Summer Golf France. Elles sont destinées à l'organisation pour les besoins de la compétition sportive. Elles sont recueillies, traitées et utilisées, dans le respect de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, et de la loi pour la confiance dans l'économie numérique du 21 juin 2004, ainsi que des directives européennes, à des fins de traitement des demandes du compétiteur, de collecte des informations, de gestion des participations et envoi des informations pour le bon déroulement de la Summer Golf France.

Les informations demandées à l'inscription sont obligatoires pour participer au Jeu. Elles permettent notamment de gérer les informations à la suite des compétitions auxquelles participent les compétiteurs, et leur adresser toutes informations nécessaires au bon déroulement de la Summer Golf France. A cet égard, il est précisé que la participation à la Summer Golf France implique nécessairement le consentement des compétiteurs à recevoir des messages et informations relatifs à la Summer Golf France, par courrier électronique à l'adresse de messagerie qu'ils auront renseignées lors de leur inscription. Conformément à la loi, chaque compétiteur dispose auprès de l'organisation des droits d'accès, de rectification et d'opposition sur les données à caractère personnel le concernant, recueillies lors de son inscription. Il peut exercer ces droits en contactant l'organisation par courrier à l'adresse suivante :

Mellier Web Golf, 9 rue Sauternes 33085 Le Haillan ou adresser un courriel à contact@summer-golf-france.fr en justifiant de son identité. Les informations à caractère personnel peuvent en outre être utilisées et communiquées à des tiers directement impliqués dans l'organisation de la Summer Golf France. L'organisation peut être amenée à transmettre les données susvisées à des annonceurs ou des partenaires commerciaux à des fins de diffusion d'information sur leurs produits et services, par mailing postal, courriel ou SMS. Le compétiteur dispose à cet égard d'un droit d'opposition à la transmission de ces informations à des tiers, qu'il peut exercer à tout moment, comme indiqué ci-avant.

En participant à la Summer Golf France, les gagnants de lots consentent en outre, à l'utilisation de leurs nom, prénom, image, ville et département de résidence dans tout support publi-promotionnel de la Summer Golf France sans que cette utilisation puisse ouvrir de rémunération, d'indemnisation autres que le lot gagné.

Article 9 – Cession des droits à l'image

De façon générale, les compétiteurs autorisent par avance l'organisation à procéder à une captation de leur image lors de ces événements. Les compétiteurs reconnaissent avoir été informés que leur image, captée dans le cadre de la compétition, pourra être exploitée par l'organisation et cèdent à ce titre les droits de représentation, de reproduction et de diffusion de cette image sur tout support existant ou à venir et via tout réseau de communication y compris les réseaux sociaux.

Ces droits sont consentis pour le territoire mondial et ce, pour une durée de cinq (5) ans, sauf dénonciation de la part des compétiteurs formulée par courrier à l'adresse suivante :

Mellier Web Golf, 9 rue Sauternes 33085 Le Haillan

Les compétiteurs accordent cette cession à titre gracieux et renoncent à demander et/ou réclamer à l'organisation toute rémunération et/ou contrepartie de quelque nature que ce soit à ce titre.

Article 10 – Règlement

La consultation du règlement intégral est possible sur le site <https://www.summer-golf-france.fr>

La participation à la Summer Golf France implique l'acceptation pure et simple de son règlement complet. Le règlement peut également vous être adressé, gratuitement, sur simple demande écrite à l'adresse suivante : Mellier Web Golf, 9 rue Sauternes 33085 Le Haillan.

L'acceptation du présent règlement est effective lors de l'inscription par le compétiteur sur le site officiel <https://www.summer-golf-france.fr>.

Article 11 – Modifications

L'organisation de la Summer Golf France se réserve le droit d'interrompre, de modifier, d'écourter, d'annuler ou de prolonger la Summer Golf France sans préavis, en raison de tout événement

indépendant de sa volonté et notamment en cas de circonstances constituant un cas de force majeure ou un cas fortuit, sans que sa responsabilité puisse être engagée à ce titre. L'organisation peut décider de modifier les lots attribués par d'autres de valeur équivalente, sans qu'aucune contrepartie financière ne puisse être exigée par les compétiteurs.

Article 12 – Contestations

Toute réclamation devra être adressée par courrier recommandé à l'adresse suivante :

Mellier Web Golf, 9 rue Sauternes 33085 Le Haillan

Ce courrier devra préciser le motif de la contestation en joignant tout justificatif de la demande.

Aucune contestation ou réclamation afférente à la Summer Golf France ne sera prise en compte par oral et/ou après un délai de 30 jours à compter de la clôture de la Summer Golf France.

L'organisation est souveraine pour décider des difficultés d'application ou d'interprétation du présent règlement.

Article 13 – Droit applicable - Litiges

Le règlement de la Summer Golf France est soumis exclusivement à la loi française. Toute question relative à l'application et/ou à l'interprétation du présent règlement devra être soumise dans un délai maximal de 90 jours (quatre-vingt-dix) jours à compter de la date limite d'inscription, à l'adresse suivante :

Mellier Web Golf, 9, Rue Sauternes 33085 Le Haillan

En cas de désaccord persistant relatif à l'application et/ou à l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal compétent.